

Formation semestre 1 : Règlement des hébergements, activités et prestataires touristiques (autres que meublés et chambres d'hôtes)

Toulouse

Dates et durée de la formation

Durée : 2 jours

Date(s) :

25 juin, 26 juin (Nombre total d'heures de formation : 14)

Public cible

Tarif de la formation :

270 € net de taxes

Direction

Charge? de la coordination des interventions des prestataires Charge?s d'accompagnement des porteurs de projet

Personnel service commercial

Personnel service administratif

Objectifs

Appre?hender les diffe?rentes obligations et contraintes des diffe?rents prestataires touristiques

– De?finir les obligations et modalite?s de recours de l'office de tourisme en matie?re de re?fe?rencement des prestataires touristiques

– Mai?triser le contexte de la commercialisation des prestataires par l'office de tourisme

Pré-requis

Pre?alablement a? la formation (15 jours avant) solliciter les stagiaires pour percevoir les attentes et les points particuliers susceptibles d'e?tre aborde?s.

Intervenants

Christian Gosseaume

Tarif de la formation :

270 € net de taxes

Numéro de déclaration d'activité pour demande de prise en charge de la formation auprès de l'OPCO :

76340953834

Salariés de droit privé des organismes du tourisme, n'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge auprès de l'AFDAS !

Contenu de la formation

Introduction : la commercialisation depuis le 1er juillet 2018 des prestations par les OT : formulaire, CPV, contrat...

Les classements et labels touristiques

- Les hébergements classés (hôtels, campings, résidences, meublés...) et/ou labellisés (demande, visite, organismes agréés, les OT agréés pour les meublés, la méthodologie des différentes grilles de classements...)
- L'intérêt des services labellisés (tourisme et handicaps, accueil vélo, gîtes de France, cle vacances, fleur de soleil..., Logis de France, les accueils famille/enfants, tourisme social, environnementaux...): outils, promotions, réservations, aide juridique, image...
- Les offices de tourisme : les catégories et nouveaux critères de classement

Le transport touristique

- Les différentes formes de transports touristiques (public ou privé : occasionnels, transports en commun, taxis, VTC, privés, voitures sans chauffeurs)
- Les qualifications affectées aux transports touristiques (diplômes, capacité professionnelle, assurance...)
- Les taxes sur les véhicules de sociétés : quels véhicules, quels utilisateurs

Les agréments, les qualifications et accessibilités

- Jeunesse et sport : les différents diplômes selon les types d'activités et clients
- Education nationale pour l'accueil des séjours scolaires respectant les projets pédagogiques
- Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour les groupes d'enfants de moins de 6 ans

- **Nombre de personnes** : 20
- **Code action** : 23020